

Les industries culturelles : un levier de développement stratégique pour l'Île-de-France



Cream Contraréc

La région Île-de-France occupe une place remarquable sur la scène mondiale des industries culturelles, au même titre que New York ou Londres. En France, elle concentre 45 % de l'emploi du secteur. Ces activités stratégiques contribuent au rayonnement international et à l'identité culturelle de la région et de la France. Les industries culturelles franciliennes doivent aujourd'hui relever le défi de la concurrence mondiale et faire face à de profondes mutations.

Formidable atout pour l'attractivité de la France, les industries culturelles, historiquement très ancrées en Île-de-France, constituent un secteur économique à part entière. Leur dynamisme a des incidences positives sur les emplois régionaux (directs ou induits), le produit intérieur brut (PIB) et le montant des exportations.

Or ces industries relèvent de logiques spécifiques : elles font appel à la création et à l'immatériel, tout en satisfaisant des contraintes économiques. Elles entrent aujourd'hui dans une phase de mutations profondes qui risque d'affecter fortement les structures des filières («piratage»), alors que se profilent des perspectives nouvelles pour leur développement, avec la révolution du numérique, la mondialisation des marchés ou encore la montée en puissance de l'économie de la connaissance. S'y ajoutent les enjeux de la convergence (des secteurs, des technologies ou des usages), comme l'attestent les mouvements de concentration verticale, horizontale et les alliances observés récemment au sein de ces industries.

Par ailleurs, la concurrence mondiale s'accroît. D'autres métropoles émergent et se battent différentes filières du secteur.

Dans ce contexte, la place et le rôle que peut jouer une région comme l'Île-de-France sont à redéfinir.

Une répartition inégale dans les régions françaises

En 2003, les industries culturelles emploient 249 800 salariés en France, répartis dans près de 19 500 établissements. Avec 113 400 salariés, leur poids en Île-de-France est prépondérant : elles représentent 45 % des effectifs salariés français, 38 % des établissements et 2,9 % de l'emploi total sala-

rié francilien (contre seulement 1,6 % pour la France entière).

L'Île-de-France se place davantage dans une compétition mondiale que nationale. En effet, en dehors de l'Île-de-France, les régions françaises qui concentrent le plus d'emplois et d'établissements des industries culturelles sur leur territoire sont Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Cependant, leur poids est nettement inférieur à celui de la région capitale : la région lyonnaise emploie 17 200 salariés, soit 7 % des effectifs français, la région PACA 11 200 salariés (6 % des effectifs français) et la métropole lilloise 11 000 (5 % des effectifs).

La prépondérance de la région capitale en France est restée stable sur la période 1993-2003, contrairement à d'autres secteurs où un rééquilibrage en faveur de la province a pu être observé (activités de recherche et développement, automobile, aéronautique, etc.).

L'effet capitale et le poids de la métropole dans ce type d'industrie, où la compétition se place à un niveau international, jouent à plein. Les industries culturelles ont tendance à s'agglomérer sur des territoires concentrant l'essentiel des activités. Paris, en tant que capitale culturelle, joue un rôle fondamental sur le dynamisme de ces secteurs et la diffusion de leur production en Île-de-France, mais aussi dans les autres régions françaises.

De plus, les industries culturelles ne forment pas un ensemble homogène. L'analyse par sous-secteurs de ces activités en France présente une réalité encore plus favorable et illustre l'exceptionnelle attractivité francilienne dans ce domaine.

Les cartes suivantes indiquent les effectifs régionaux présents dans chaque secteur des industries culturelles. Elles montrent à la fois :

- le poids relatif de ces industries entre elles : l'industrie musicale avec 6 100

Les industries culturelles : un levier de développement stratégique pour l'Île-de-France

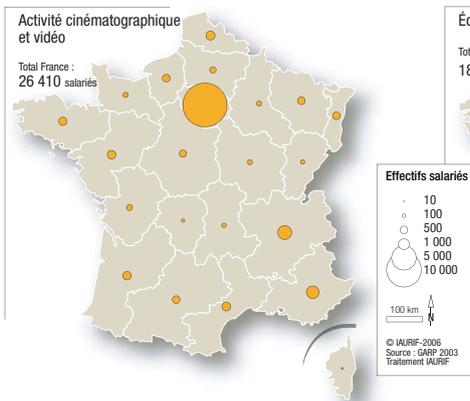
salariés, par rapport au poids de la presse (68 000 salariés) ou encore de l'imprimerie (100 850 salariés) ;
- la quasi-inexistence de pôles secondaires en dehors de l'Île-de-France pour les industries cinématographiques et

vidéo, audiovisuelles (radio-télévision) et l'industrie du livre ;
- seules la presse et surtout l'imprimerie, en raison de son fort ancrage local (l'impression se fait à proximité des marchés locaux), ont des activités significatives

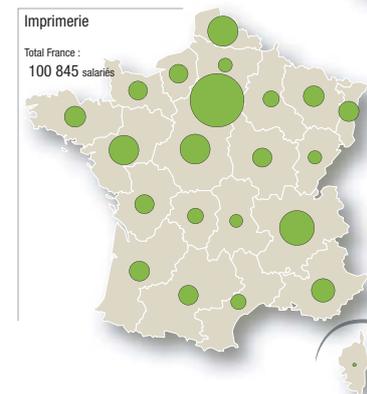
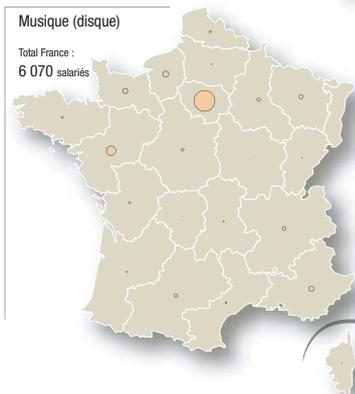
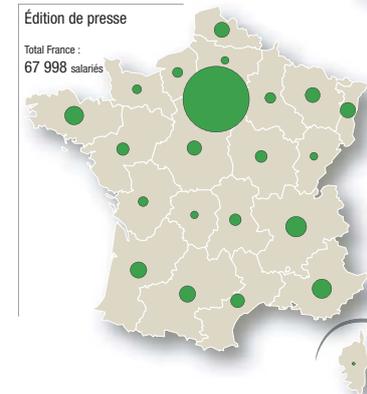
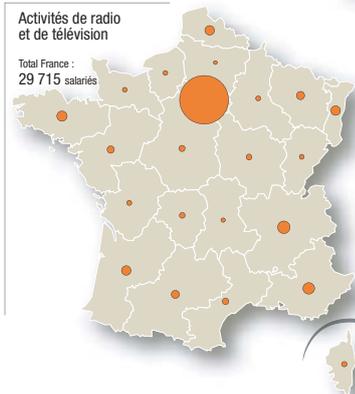
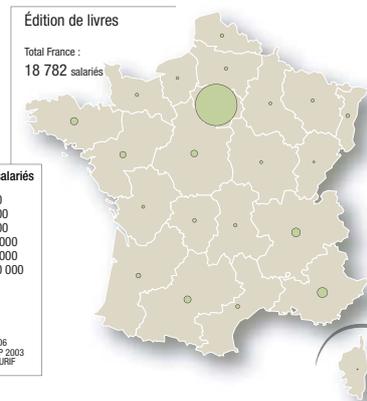
dans les régions françaises, notamment grâce à la présence de la presse quotidienne régionale et à la décentralisation des activités d'imprimerie. Cependant, l'Île-de-France concentre de loin la plus grande part des effectifs.

Localisation des effectifs salariés des industries culturelles dans les régions françaises en 2003

Activités cinématographiques et audiovisuelles



Édition (livre, presse), imprimerie



Une croissance francilienne portée par le dynamisme des activités audiovisuelles

Les industries culturelles emploient plus de 113 400 salariés en 2003. Ils se répartissent pour un tiers dans les activités de cinéma, radio-télévision et musique et pour deux tiers dans l'édition (livre, presse) et l'imprimerie.

Sur la période 1993-2003, l'Île-de-France a connu une évolution globale favorable de l'emploi salarié dans les industries culturelles. Les effectifs ont augmenté de 6,3 % sur la période (+ 6 700 salariés). Ces gains d'emplois sont survenus dans un contexte de consolidation des secteurs des industries culturelles : le nombre d'établissements présents dans la région a diminué, en passant de 7 900 établissements en 1993 à 7 400 en 2003.

Les évolutions très contrastées des effectifs ont modifié considérablement la structure de l'ensemble : les activités cinématographiques et vidéo (+ 5 000 salariés), radio-télévision (+ 10 000), ainsi que la presse (+ 5 300) ont été fortement créatrices d'emplois et ont généré des revenus importants, alors que l'industrie du disque (- 400 salariés), l'édition de livres (- 1 700) et surtout l'imprimerie (- 11 400) ont réduit leurs effectifs, malgré une hausse de leur chiffre d'affaires en volume et en valeur. Les mutations industrielles et l'adoption de nouvelles technologies ont fortement affecté les entreprises de ces secteurs.

**Les industries
culturelles : un levier
de développement
stratégique pour
l'Île-de-France**

Paris maintient son rôle de référence

Si l'ancrage des industries culturelles françaises est très fort dans la région capitale, il n'est pas pour autant uniformément réparti sur le territoire : les départements de Paris et des Hauts-de-Seine concentrent à eux-seuls les trois quarts des effectifs salariés en 2003.

Sur la période 1993-2003, les évolutions des emplois des industries culturelles au sein des départements franciliens suivent, dans l'ensemble, la tendance de l'emploi total dans la région.

Jusqu'en 2002, l'Île-de-France a accru très légèrement ses effectifs, portée largement par les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis. Ces industries sont cependant très sensibles à la conjoncture économique et l'emploi a été largement touché par le retournement conjoncturel de 2002-2003 (crise du disque, de la presse quotidienne, baisse des rentrées publicitaires...).

Le cas de Paris est particulièrement intéressant. La ville a connu une dégradation de l'emploi total sur la période 1993-2003, mais a su conserver un positionnement fort sur les industries culturelles : les emplois y sont restés stables, alors qu'ils diminuaient dans d'autres activités.

Cette stagnation de l'emploi dans la capitale résulte de deux phénomènes. D'une part, l'imprimerie a perdu 5 000 salariés et le livre 1 900 dans la période 1993-2003, notamment pour assurer des gains de productivité et en raison de l'externalisation de certaines fonctions de la chaîne de production. D'autre part, le secteur de la radio-télévision et celui du cinéma et de la vidéo ont gagné respectivement 4 300 et 1 700 salariés.

Cinq défis à relever

Alors qu'elles connaissent de profondes mutations et que les métropoles concurrentes intensifient leur politique culturelle, l'Île-de-France doit aujourd'hui relever de nombreux défis : concentration des acteurs, maintien du pluralisme et de la diversité culturelle, numérisation, convergences, nouveaux usages...

La concentration : maintenir l'équilibre entre grands opérateurs et entrepreneurs indépendants

La structure des industries culturelles repose sur un système dual où se côtoient quelques grands groupes d'envergure internationale et une myriade de petites unités réactives et indépendantes qui doivent s'adapter aux technologies et à la demande internationale. Ces secteurs ont connu de forts mouvements de concentration, qui se sont accélérés ces dernières années. Ils sont aujourd'hui, pour la plupart, en voie de consolidation. Leur caractère oligopolistique s'est renforcé, puisque quelques entreprises mondialisées dominent les marchés. De cet équilibre instable ressort un manque de synergies entre acteurs économiques (industriels, financiers, créateurs) dont les intérêts peuvent diverger.

L'enjeu pour l'Île-de-France consiste à préserver cet écosystème fragile entre grands groupes compétitifs au niveau international et PME indépendantes qui prennent parfois plus de risques, innovent, renouvellent le secteur, favorisent la diversité culturelle et créent des emplois. Les PME sont aujourd'hui fragilisées, notamment dans leur accès aux marchés (saturation des canaux de distribution traditionnels) et dans leur effort de promotion, qui nécessite des investissements de plus en plus lourds. L'externalisation d'un nombre croissant d'activités (déve-

loppement des produits «clés en main» dans la presse, la radio, la télévision, etc.) s'accompagne également d'une exploitation de toutes les formes de flexibilité et d'une précarisation accrue des emplois (recours aux intermittents, pigistes, employés en contrats à durée déterminée qui absorbent les crises).

Parmi les risques découlant des concentrations, les menaces pesant sur la diversité culturelle et le pluralisme éditorial figurent au premier plan.

Conforter les compétences franciliennes



Paris est identifiée comme une ville créative au niveau mondial. Les industries du disque, de la musique et du cinéma participent au rayonnement artistique de la capitale à l'étranger (exception culturelle française, européenne).

La qualification de la main-d'œuvre et le prestige des écoles et formations (audiovisuel et cinéma notamment) sont reconnus à l'international. Certaines compétences mériteraient d'être soutenues davantage, comme les filières de l'animation 3D, du graphisme, du livre pour enfants, etc. Plus qu'ailleurs, l'enseignement artistique et la professionnalisation de jeunes talents devraient trouver une terre d'élection en Île-de-France.

De plus, la mixité des influences culturelles dans les aptitudes de créativité et d'innovation de la capitale, notamment au travers des minorités ethniques, est encore peu valorisée en Île-de-France, contrairement à ce qu'on observe à Londres ou à New York (poli-

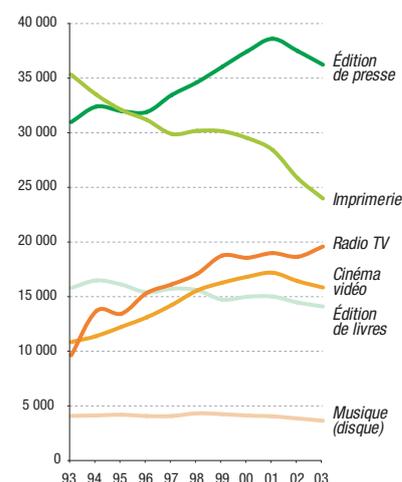
tique événementielle, lieux d'expression adaptés, promotion...).

Renforcer le positionnement concurrentiel de la région

La tradition française de soutien à la diversité culturelle a permis de préserver une certaine indépendance, particulièrement dans l'industrie cinématographique et dans l'édition de livres. Aujourd'hui, la plus grande ouverture des économies nationales met en concurrence des pays ou des territoires qui ne l'étaient pas auparavant. Les politiques de soutien aux industries culturelles étant très inégales, certaines régions bénéficient d'un fort gain d'activités dans ces secteurs.

Ainsi, l'Île-de-France doit faire face à une concurrence toujours très active de villes comme Los Angeles, Londres, New York, et plus récemment Toronto, mais aussi de nouveaux pôles régionaux qui s'internationalisent comme Hongkong ou la Corée du Sud. L'expatriation de spécialistes franciliens aux compétences reconnues à l'international (animation 3D, jeux vidéo, etc.) vers ces métropoles attractives en termes d'emploi et de rémunération salariale est un phénomène qui s'intensifie depuis quelques années. Dans ce contexte, l'Île-de-France doit prendre en compte cette nouvelle géographie mondiale des industries culturelles dans sa stratégie de développement.

Évolution des emplois sur la période 1993-2003 par type d'activité



Source : IAURIF d'après les données GARP 1993 à 2003

Une concentration des clusters culturels dans l'Ouest parisien :

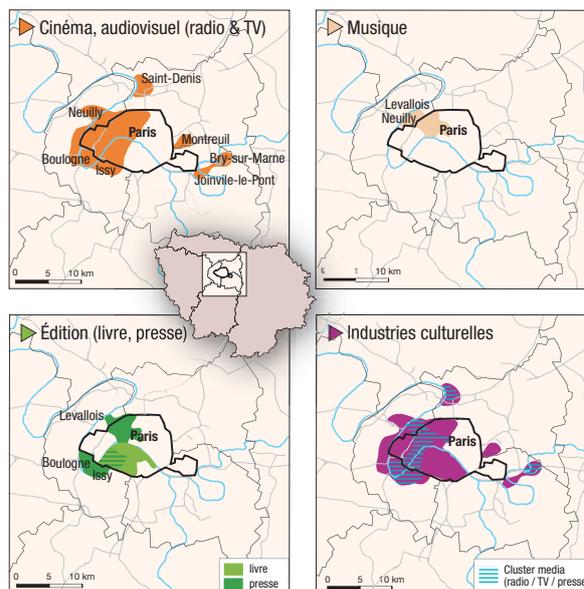
Au niveau infrarégional, la localisation des industries culturelles indique la très forte concentration des emplois et des établissements dans l'Ouest parisien et les communes limitrophes de petite couronne. Cependant, de nouveaux territoires au nord de Paris émergent et les pôles de l'Est parisien s'affirment.

Chaque secteur des industries présente des pôles emblématiques sur des territoires restreints :

- un pôle des industries techniques du cinéma sur la Plaine Saint-Denis ainsi que dans l'Est parisien autour de Joinville-le-Pont, de Bry-sur-Marne et de Montreuil ; et un autre pôle lié à la production sur Boulogne et Neuilly-sur-Seine, en continuité avec le 8^e arrondissement de Paris ;
- un pôle télévision sur Paris 15^e, en continuité avec Boulogne et Issy-les-Moulineaux ;
- un pôle radio dans les 16^e et 8^e arrondissements parisiens ;
- un pôle musique historiquement installé dans les 8^e et 17^e arrondissements parisiens, et plus récemment redéployé sur Levallois ;
- un pôle du livre dans le 6^e arrondissement, qui se prolonge dans les 14^e, 15^e et 7^e arrondissements ;
- un pôle presse sur un axe qui part des arrondissements centraux de Paris autour du 2^e et s'étend dans les 8^e, 9^e et 17^e arrondissements de la capitale jusqu'à Levallois ; un second pôle presse magazine se trouve dans le 15^e, Issy-les-Moulineaux et Boulogne ;
- l'imprimerie est en revanche beaucoup plus éparpillée sur le territoire francilien, notamment en grande couronne : Mary-sur-Marne (77), Torcy (77), Saint-Ouen-l'Aumône (95), etc.

Sur la période 1993-2003, les communes du Sud-Ouest parisien ont vu leurs effectifs progresser fortement. On note ainsi une forte croissance à l'ouest de Paris et de la petite couronne, notamment dans les 15^e et 16^e arrondissements de la capitale, dans les communes d'Issy-les-Moulineaux, de Boulogne, et au nord-ouest de Paris : Levallois, Clichy, le 17^e arrondissement, Saint-Denis, mais aussi la commune de Bry-sur-Marne. Les 8^e et 6^e arrondissements de Paris ont par contre perdu des effectifs.

Les principaux clusters des industries culturelles en Île-de-France



Source : Iaurif

**Les industries
culturelles : un levier
de développement
stratégique pour
l'Île-de-France**

**Stimuler les exportations de biens
culturels**

La région dispose d'un fort marché de consommateurs, avec une part du budget consacré aux dépenses culturelles plus élevée qu'en province. Elle bénéficie d'une offre riche et diversifiée, avec de nombreux marchés de niche (musiques du monde, chaînes thématiques...). Cependant, la taille des marchés européens reste limitée car les marchés nationaux et régionaux au sein de l'Union européenne sont fragmentés (barrière de la langue), alors que les entreprises américaines disposent d'un marché naturel de 300 millions d'habitants. Les entreprises françaises ont quant à elles du mal à concevoir des produits culturels d'emblée comme des biens destinés à un marché global.

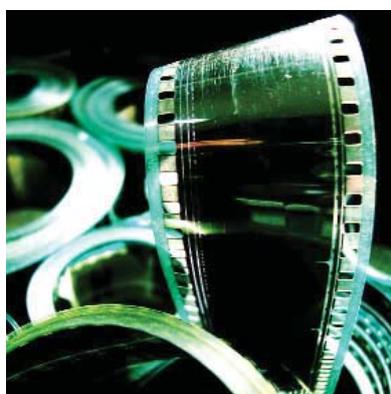
**Anticiper la convergence des secteurs
applicatifs, des technologies et des
usages**

L'augmentation du piratage, facilité par les technologies numériques, a déstabilisé certaines industries culturelles, aux premiers rangs desquelles l'industrie musicale et l'industrie cinématographique. L'équilibre entre le droit à la propriété intellectuelle et le droit de reproduire des œuvres pour l'usage privé reste encore à construire.

En effet, l'économie industrielle de la création s'est développée autour des marchés des supports (CD, livres, DVD) et de leurs contenus. Aujourd'hui, ces supports physiques disparaissent avec la diffusion du numérique, ce qui ébranle le modèle économique traditionnel en annulant le coût de la copie et de l'échange. On observe la montée en puissance d'un nouvel acteur stratégique dans la filière créative, les opérateurs de télécommunications et de l'informatique, qui risquent à terme de remplacer le monopole des majors au détriment des contenus.

Les convergences et les innovations sont encouragées par le développement des

technologies numériques, par les usages (mobilité, loisirs, etc.) et la proximité spatiale avec les secteurs adjacents (TIC, multimédia). Ces évolutions font apparaître des mutations dans les méthodes de travail, les métiers, les compétences, et sont créatrices d'emplois nouveaux.



edna/déna colombo

Depuis 2001, la Région Île-de-France a affiché sa volonté de soutenir ces industries à travers des politiques régionales en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, plus récemment du livre, mais aussi avec la constitution, en 2005, du pôle de compétitivité Cap Digital (Image, multimédia et vie numérique)⁽¹⁾, qui permet aux acteurs de la filière de s'organiser et d'interagir, mais aussi d'anticiper les enjeux du numérique et d'innover dans ces filières. Le rayonnement à l'international des industries culturelles est en effet déterminant pour les secteurs adjacents (tourisme, multimédia, publicité, etc.).

**L'innovation comme clé du
rayonnement**

Pour apporter une réponse à ces enjeux largement partagés au niveau européen, des métropoles concurrentes, comme Londres, Munich ou Barcelone, mènent depuis quelques années des politiques offensives en faveur du développement des industries culturelles ou créatives dans leur région. Elles cherchent à tirer profit de la forte concentration des activités culturelles sur leur territoire, en

soutenant certains aspects de ces industries (PME, mixité des influences culturelles...) et en essayant de favoriser les convergences avec d'autres secteurs, notamment les TIC. Les effets de leurs politiques de promotion et de communication ont un impact en termes d'attractivité (villes créatives) et de dynamisme sur le marché du travail (création d'emplois, nouveaux métiers). Avec l'initiative Cap Digital, l'Île-de-France s'est engagée dans cette voie. Elle pourrait poursuivre en affichant de manière plus volontaire ses atouts caractéristiques dans les activités cinématographiques, médiatiques, ou éditoriales, et en encourageant les dynamiques portées par les agglomérations historiques, mais aussi plus récentes, à l'instar des clusters Media (Ouest parisien/Issy/Boulogne), Cinéma (Nord parisien/Plaine Saint-Denis et Bry-sur-Marne) et Livre (autour du 6^e arrondissement de Paris), susceptibles de renforcer durablement l'attractivité de la région.

Accompagner les acteurs des industries culturelles au sein d'économies globalisées, capitaliser sur leurs compétences pour qu'ils innoverent dans les contenus et les technologies afin de rester compétitifs, les fédérer autour des enjeux communs de la numérisation et des convergences, aider au redéploiement des activités sur le territoire francilien, sont autant de défis à relever pour la région capitale.

(1) Pour en savoir plus, consulter le site Internet : www.capdigital.com

Pour en savoir plus :

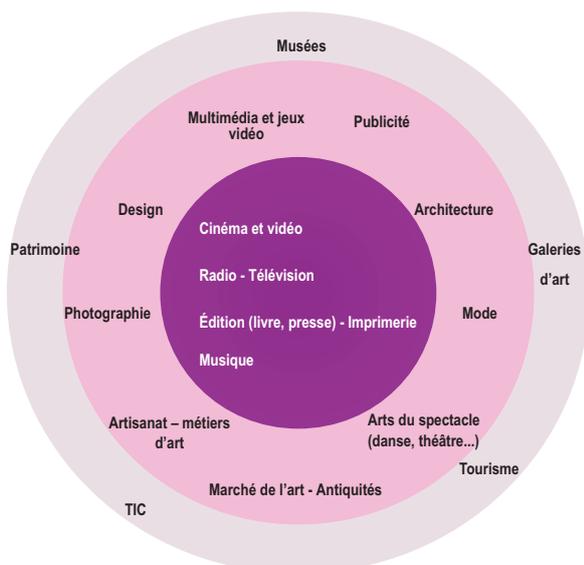
- Dossier complet en ligne : www.iaurif.org/fr/savoirfaire/etudesenligne/industries_culturelles/index.htm
- Camors Carine, Soulard Odile, *Les industries culturelles en Île-de-France*, Iaurif, avril 2006.

Les industries culturelles : un levier de développement stratégique pour l'Île-de-France

Méthodologie : qu'entend-t-on par «industries culturelles» ?

Il n'existe pas de définition claire et consensuelle des industries culturelles, et le fait de classer une activité comme «industrie culturelle» dépend des sources consultées. Le champ couvert se concentre sur l'aspect «industriel» des activités culturelles et étudie plus spécifiquement les industries du cinéma et de la vidéo, de la télévision, de la radio, de la musique, du livre, de la presse et de l'imprimerie⁽¹⁾. Les industries culturelles étudiées ont donc une activité de production sur des supports (CD, DVD, livres...) ou des activités de flux (radio, télévision), hors manifestations culturelles, multimédia et patrimoine. Elles ont en commun la production, l'édition ou la diffusion de biens culturels.

Secteurs des industries culturelles et des industries créatives :



- Industries culturelles (production-édition-diffusion de produits culturels)
- Industries créatives (activités de création relevant de la propriété intellectuelle)
- Activités économiques liées

Source : IAURIF

La méthode d'analyse privilégie une approche «entreprise» des secteurs et retient donc la nomenclature d'activités françaises (codes NAF) pour le cadrage quantitatif des emplois. Les champs ont été recomposés à partir de l'approche anglo-saxonne des «Creative industries» (périmètre GEMACA⁽²⁾) et du département statistique du ministère de la Culture.

Périmètre des industries culturelles :

1. Activités cinématographiques, audiovisuelles et musicales :

1a) Activités cinématographiques et vidéo

- 92.1A Production de films pour la télévision
- 92.1B Production de films institutionnels et publicitaires
- 92.1C Production de films pour le cinéma
- 92.1D Prestations techniques pour le cinéma et la télévision
- 92.1F Distribution de films cinématographiques
- 92.1G Édition et distribution vidéo
- 22.3C Reproduction d'enregistrements vidéo
- 92.1J Projection de films cinématographiques

1b) Activités de radio et de télévision :

- 92.2A Activités de radio
- 92.2B Production de programmes de télévision
- 92.2D Édition de chaînes généralistes
- 92.2E Édition de chaînes thématiques
- 92.2F Distribution de bouquets de programmes de radio-tv

1c) Musique :

- 22.3A Reproduction d'enregistrements sonores
- 22.1G Édition d'enregistrements sonores

2. Édition (livre, presse), Imprimerie :

2a) Édition de livres :

- 22.1A Édition de livres
- 22.1J Autres activités d'édition

2b) Édition de presse :

- 22.1C Édition de journaux
- 22.1E Édition de revues et périodiques
- 92.4Z Agence de presse - Journalistes indépendants

2c) Imprimerie :

- 22.2A Imprimerie de journaux
- 22.2C Autre imprimerie - labeur
- 22.2E Reliure et finition
- 22.2G Composition et photogravure
- 22.2J Autres activités graphiques

Source : IAURIF

Les données au niveau infrarégional sont issues principalement du groupement des Assedic de la région parisienne (GARP), qui fournit les statistiques régionales et nationales les plus récentes sur l'emploi salarié privé. Ces statistiques couvrent plus de 99 % des emplois salariés du secteur. Cette approche comporte cependant certaines limites concernant l'emploi non salarié, notamment l'emploi des intermittents, dont le poids est significatif dans certaines industries culturelles.

(1) L'imprimerie, qui emploie encore beaucoup de personnes en Île-de-France, n'est pas à proprement parler une industrie culturelle, mais cette activité industrielle est directement liée à l'industrie du livre et de la presse et s'intègre parfois dans la filière de l'édition.

(2) Group for European Metropolitan Areas Comparative Analysis.